

REGLEMENT

TRAIL, CANITRAIL et MARCHÉ NORDIQUE DU PAYS DE MONTs Samedi 28 février et Dimanche 1^{er} mars 2026

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Programme

Les épreuves s'élanceront du stade Ernest Pajot, avenue de la forêt à Saint Jean de Monts.
Canicross : Samedi 28 février 2026

- Canitrail 10km à 12h30 (départ de la plage, face Océabul en mass start)
 - Canimarche 4,2Km à 12h35 (départ de la plage, face Océabul en mass start)
- Remise des prix à 15h15

Marche Nordique et marche : Samedi 28 février 2026

- Marche Nordique 16Km à 15h00
 - Marche 8km à 15h15
- Remise des prix à 17h30

Trails enfants : Samedi 28 février 2026

- 1 km pour les éveils-poussins à 16h30
 - 2 km pour les benjamins-minimes à 16h45
- Remise des prix à 17h00

Trail des Pays de Monts : Dimanche 1^{er} mars 2026

- Trail 53km à 7h00
 - Trail 25km à 9h00
 - Trail 14km à 9h30
 - Trail 8,5km à 10h00
- Remise des prix à partir 11h00

Toutes les épreuves permettront aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet ... en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.

Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

ATTENTION : Selon les courses, les distances réelles peuvent varier de +ou- 500m par rapport aux distances annoncées.

Art 2 : Informations concurrents

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sous peine de disqualification.

Clôture des inscriptions le jeudi 26 février à 23h30



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

LES REVENTES DE DOSSARDS SONT INTERDITES (tous dossards sera remis sur présentation d'une carte d'identité).

AUCUN RETRAIT DE DOSSARD NE SERA FAIT SANS PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE POUR TOUTES LES COURSES

LE RETRAIT DE DOSSARD PAR UNE AUTRE PERSONNE NE SERA PAS AUTORISÉ (même sur présentation d'une carte d'identité).

Retrait des dossards Canicross, Canimarche : Samedi 28 février de 9h30 à 11h30 sur le parvis d'Océabul

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Marche Nordique et marche : Samedi 28 février de 12h00 à 14h30 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards courses enfants : Samedi 28 février de 14h30 à 16h00 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Trail :

- Samedi 28 février de 14h30 à 17h30 au stade, avenue de la forêt (vivement conseillé pour le 53Km).

- Dimanche 1^{er} mars de 5h30 à 6h30 au stade, avenue de la forêt (uniquement pour le 53KM).

- Dimanche 1^{er} mars à partir de 7h30 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Les Canitrail et Canimarche, sont ouverts à partir de la catégorie junior U20 (2008 et avant) sur présentation de sa licence en cours ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Les Marche et Marche Nordique sont ouvertes à partir de la catégorie cadet U18 (2010 et avant) sur présentation de sa licence en cours ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 8,5Km est ouvert à partir de la catégorie cadets U18 (2010 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le trail 14km est ouvert à partir de la catégorie junior U20 (2008 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 24Km est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2006 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 53 Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2006 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA un Parcours Prévention Santé à jour.

Les Trails enfants sont réservés aux jeunes à partir de la catégorie

- Eveil-Athlé U10 (2017 – 2018 - 2019) 1km

- Poussins U12 (2015 - 2016) 1km

- Benjamins U14 (2013 - 2014) 2km

- Minimes U16 (2011 - 2012) 2km

Matériel Obligatoire Coureur (53 km)

- Gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire
- Lampe frontale et/ou ventrale en bon état de marche et chargée
- Couverture de survie
- Sifflet
- Vêtements chauds (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Veste imperméable et respirante (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Téléphone mobile

Matériel conseillé (Liste non exhaustive)

- Téléphone mobile (pour les autres distances que 53Km)
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping

L'Organisateur pourra interdire le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 53km : 7h30
- 25km : 4h00

Barrières horaires :

Pour le 53Km, trois barrières horaires sont fixées à 9h25 au km 17, à 10h50 au km 27, à 13h30 au km 46.

Passé ces délais, le participant a OBLIGATION de remettre son dossard au signaleur de la Barrière Horaire et sera classé hors-délai.

Art 3 : Environnement - La nature nous accepte : Respectez-la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTs, les organisateurs vous remercient de respecter cette règle fondamentale.

Art 4 : Ravitaillements

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels...).

Ravitaillement intermédiaire en eau et solide sur le Trail 53 km au **km 17 et au km 46** en libre-service.

Ravitaillement intermédiaire en eau sur le Trail 25 km au **km 18** en libre-service.

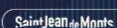
Pas de gobelet jetable sur l'épreuve

Prévoir votre gobelet pour le ravitaillement intermédiaire et final

Pas de ravitaillement intermédiaire sur les autres distances.

Art 5 : Récompenses

Un lot à tous les participants des différents trail et courses aux retraits du dossard.



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

Pour les Trails, 8km, 14km, 25 km & 53km, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.
Courses enfants : récompenses aux trois premiers de chaque catégorie (Poussins, Benjamins, Minimes)

Art 6 : Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 7 : Sécurité

Chaque portion de route ouverte à la circulation ne sera pas toujours protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causé par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 8 : Annulation

Quelques soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

Art 9 : Droits à l'image

Tout inscrit autorise les organisateurs et leurs ayants droits (partenaires, médias,) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.

TOUT LE CLUB DU SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON ET TOUTE L'EQUIPE ORGANISATRICE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE COURSE – ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!

REGLEMENT CANICROSS et CANIMARCHE **Samedi 28 février 2026**

Informations concurrents

Il y aura 3 points d'eau sur le circuit Canitrail
Fin des inscriptions le 15 février à 23h30

Documents obligatoires :

- Licence en cours FFSLC ou d'un Parcours Prévention Santé à jour
- Vaccin du chien à jour le jour de l'événement, (rage et toux du chenil)

Règlement :

- Chien attaché en permanence, aucun chien en liberté.
- Nous nous donnons le droit de refuser un concurrent dont le matériel de son animal n'est pas adapté (harnais type Julius).
- Contrôl du matériel !



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

- Un vétérinaire en cas d'urgence est prévu.

- Chien catégorisé autorisé mais dans les règles légales françaises donc muselière et papiers en règle

Le règlement de course appliqué est celui de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC) [Voir le règlement de la FFSLC](#)